



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 février 2026 à 19 h 15

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois février à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 11 février 2026

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHABIRAND Fanny Messieurs THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Messieurs HERBRETEAU Tom et CHARNOLÉ David

Était secrétaire : Monsieur THEBAULT André

Votants : 7 votants

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Règlement du cimetière
4. Projet mairie, demande de subvention DSIL
5. Contrat copieurs de la mairie et de l'école du Marais Mouillé
6. Vote des subventions communales
7. CFU 2025
8. Délibération du résultat
9. Délégation au Maire, droit de préemption urbain
10. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de retirer le point n°7 « CFU 2025 » et n°8 « Délibération du résultat » en raison d'une panne informatique de la trésorerie qui bloque les transmissions de ces documents entre les deux entités. Le Conseil municipal ne peut donc pas délibérer sur ces deux points.

Nouvel ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Règlement du cimetière
4. Projet mairie, demande de DSIL
5. Contrat copieurs de la mairie et de l'école du Marais Mouillé
6. Vote des subventions communales
7. Délégation au Maire, droit de préemption urbain
8. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025 tel qu'il a été rédigé.



2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur THEBAULT André, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19 h 15, le quorum étant atteint.

3. Règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, une modification du règlement du cimetière avait été évoquée. Il fallait notamment préciser sur le règlement l'apposition d'une plaque en granit noir sur les columbariums afin d'uniformiser les structures. Les élus présents ont pris le temps de lire les points modifiés et d'observer la nouvelle mise en page. Puis Monsieur HENRIET Christian propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter ce nouveau règlement.

Le Conseil, à la majorité (8 pour, 1 abstention), valide le nouveau règlement des cimetières de Chalais et de Saint-Pierre-le-Vieux.

4. Projet mairie, demande de subvention DSIL

Monsieur le Maire rappelle le projet de la future mairie de la commune. Une demande de DSIL peut être effectuée. Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire afin d'aller au bout de la démarche de demande de subvention. Monsieur le Maire souhaite voir indiquer un niveau de 60% de subvention. Monsieur HENRIET Christian explique que la DSIL est une subvention d'État similaire à la DETR. Après avoir regardé les documents de travail, plusieurs conseillers estiment que le coût du bâtiment est plus élevé que les attentes. Monsieur le Maire répond qu'il a demandé un second rendez-vous avec l'architecte afin de réfléchir sur le projet. Le sujet de délibération n'étant actuellement qu'une demande de subvention, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil, à la majorité (8 pour, 1 abstention), accepte la demande de subvention au titre de la DSIL

5. Contrat copieurs de la mairie et de l'école du Marais Mouillé

Monsieur le Maire explique que le contrat de location des copieurs de la mairie et de l'école du Marais Mouillé arrive à échéance et qu'une nouvelle comparaison a été effectuée. Il appartient désormais au Conseil Municipal de décider du prestataire retenu et des conditions du nouveau contrat. Le contrat actuel, qui se termine au mois de juillet 2026, a été signé auprès de l'entreprise BOUTIN. Après études et comparaisons des différentes propositions, les élus présents estiment que malgré un coût légèrement supérieur aux autres offres, l'entreprise BOUTIN se démarque grâce à un service SAV plus rapide. Ce point étant très important à leurs yeux, l'expérience passée les confortant, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BOUTIN pour la location des copieurs de la mairie et de l'école du Marais Mouillé.

Le conseil, à la majorité (8 pour, 1 contre), accepte la proposition de l'entreprise BOUTIN.

6. Vote des subventions communales

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions 2026 suite à la réunion de la commission finances à ce sujet. Certaines subventions seront, comme tous les ans, conditionnées à la délivrance des documents nécessaires à l'obtention d'une subvention. Monsieur PHELIPEAU Grégoire signale que l'Amicale Laïque des Pompiers devrait envoyer très rapidement sa demande de subvention.

Le conseil, à la majorité (8 pour, 1 contre), accepte les propositions de la commission finances concernant les subventions aux associations 2026.

7. Délégation au Maire, droit de préemption urbain

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise dans sa séance du 16 décembre 2025, a donné délégation totale à la commune de Saint-Pierre-le-Vieux pour exercer le droit de préemption urbain sur son territoire. Monsieur le Maire demande de nouveau la délégation de signer les documents au nom du Conseil Municipal afin de gagner un temps certain sur les dossiers pouvant être traités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour) accepte de donner délégation au maire.



8. Questions et informations diverses**Plan biodiversité et climat**

Monsieur le Maire lit le courrier reçu du département concernant le Plan Biodiversité et Climat 2. Il propose d'écrire un courrier à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise en exprimant l'avis favorable donné par le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux.

EPF, choix d'un nouveau scénario

Monsieur le Maire explique que le Département de la Vendée n'a toujours pas donné suite à la demande de la commune concernant le choix effectué lors de l'année précédente. Monsieur THEBAULT André exprime son mécontentement concernant la situation car lors de la cérémonie des vœux du département, il a été présenté deux projets similaires à celui proposé par la commune mais ces projets ont été présentés dans le Nord du département. Monsieur le Maire rappelle que le contrat liant l'EPF et la commune a été prolongé jusqu'au 30 juin 2026.

Permanences pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026

Chaque conseiller ayant dans sa pochette un planning vierge des permanences pour les élections municipales 2026, il est demandé à chacun d'y apposer ses disponibilités afin que le secrétariat puisse établir un planning.

En marge du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lit une demande de la boulangerie M&C de Souil concernant l'implantation d'une machine à pain. Il demande aux conseillers de réfléchir à la réponse à donner.

Madame LEGER Marielle rapporte la présence de gros trous à Chalais sur la route direction Saint-Martin de Fraigneau, Monsieur GABORIAU Sébastien, bien conscient que les routes communales souffrent en raison du temps actuel, demandera aux agents communaux de boucher ces trous.

Monsieur GABORIAU Sébastien lit le courrier d'une administrée de la commune concernant un problème d'évacuation d'eau, ce sujet sera évoqué en commission voirie prochainement.

Monsieur VALADE David fait remarquer que certains panneaux de la commune sont bien verts, un nettoyage des panneaux sera demandé par Monsieur THEBAULT André aux agents de la commune.

Monsieur AUDOIT Claude fait un retour suite au passage de la commission de sécurité pour l'Église de Saint-Pierre-le-Vieux, il n'y a aucun souci majeur mais la commission de sécurité a visité l'installation des vestiaires du terrain de football et une mise aux normes d'urgence est nécessaire. Monsieur AUDOIT Claude regrette également l'impossibilité d'accéder à la partie cédée à la chasse. Monsieur HENRIET Christian demande une clé à l'association, le bâtiment faisant partie du patrimoine communal.

Monsieur PHELIPEAU Grégoire parle des stationnements dangereux de certains usagers aux abords de l'école. Certains parents d'élèves ne respectent pas les lignes jaunes et n'utilisent pas les parkings mis à disposition lorsqu'ils récupèrent les enfants à l'école. De plus, le portail en bois n'est plus utilisé par les maitresses, Monsieur PHELIPEAU Grégoire trouve dommageable d'avoir investi dans ce portail si ce n'est pas pour l'utiliser. Le sujet sera évoqué lors du prochain conseil d'école.

Fin de Séance à 20 h 10

2026_02_16_01	Règlement du cimetière
2026_02_16_02	Projet mairie, demande de subvention DSIL
2026_02_16_03	Contrat copieurs de la mairie et de l'école du Marais Mouillé
2026_02_16_04	Vote des subventions communales
2026_02_16_05	Délégation au Maire, droit de préemption urbain

Le Secrétaire de séance,
THEBAULT André

Le Maire,
Christian HENRIET

